

## RÈGLEMENT 941

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC Vallée-de-la-Gatineau  
VILLE DE MANIWAKI

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 881 POUR MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES SE RATTACHANT À LA ZONE H-122.

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs conférés par la Loi, la Ville de Maniwaki peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a reçu une demande d'amendement au règlement de zonage pour permettre l'agrandissement du centre Jean-Bosco situé dans la zone H-122 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS,

LE CONSEIL DE LA VILLE DE MANIWAKI STATUE ET ORDONNE,  
PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 941, CE QUI SUIT ;

ARTICLE 1 Les termes du présent règlement doivent s'interpréter selon les définitions et explications qui sont contenues au règlement de zonage no 881 adopté par la Ville de Maniwaki ;

ARTICLE 2 La nouvelle grille des usages et normes de la zone H-122, devrait se lire comme si l'annexe A du présent règlement était intégralement reproduite ici. Les modifications à cette grille touchent les points suivants :

- Ajouter l'usage : Service Public (classe 2)
- Ajouter la note 3 : Précisant que seul l'usage de catégorie 653 : Service social, centre d'accueil, CLSC, centre de services sociaux sont autorisés.
- Ajouter la note 4 : Précisant qu'un usage de catégorie 653 peut opérer un commerce de vêtements et d'articles de biens usagés.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À MANIWAKI, À LA SÉANCE DU 17 février 2014

---

Rémi Fortin, maire suppléant

---

M<sup>c</sup> John-David Mc Faul, greffier

Avis de motion: 3 février 2014  
Adoption du premier projet: 20 janvier 2014  
Assemblée publique de consultation: 3 février 2014  
Adoption du second projet: 3 février 2014  
Avis pour la demande d'approbation référendaire: 6 février 2014  
Fin de l'avis pour la demande d'approbation référendaire: 14 février 2014  
Adoption finale par le conseil municipal : 17 février 2014  
Approbation du règlement par le conseil des maires de la MRC: 18 février 2014  
Délivrance du certificat de conformité par la MRC: 21 février 2014

<b>CERTIFICAT DE PUBLICATION</b>
----------------------------------

Je, soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, au bureau de la municipalité et en l'insérant dans un journal local circulant dans la municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février deux mil quatorze.

---

M<sup>c</sup> John-David McFaul, greffier